

MAIRIE de PORTE-DE-SAVOIE 77, place de la mairie - 73800 PORTE-DE-SAVOIE Tél: 04.79.28.12.82 - accueil@porte-de-savoie.fr www.porte-de-savoie.fr

DEMANDE

D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,
Je soussigné (Nom, Prénom). Evelune. BRISA représentant l'association. ACS. ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Maire de PORTE-DE-SAVOIE, conformément à l'article L. 3334-2 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de 2 ^{ène} catégorie à
du 24 novembre 2023 à 18h 00 au 24 novembre 2023 à 23h 00à l'occasion de Séance de The other
A PORTE-DE-SAVOIE, le 3. Juillel 2023 Signature,
ARRETE DU MAIRE
Le Maire de PORTE-DE-SAVOIE (SAVOIE), Vu les articles L. 2212-1 et L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales, Vu les articles L. 3321-9, L. 3334-2, L. 3335-1 du Code de la santé publique, Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2003 portant règlement permanent de la police des débits de boissons dans le département de la Savoie, Vu l'accord n° 4575 1270 1672 du Commandant de la brigade de Gendarmerie de Montmélian, Vu la demande formulée par
<u>Arrête</u>
Art 1 - L'association susnommée est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire à
Art 2 - Le débit de boissons, en respect des horaires fixés par l'arrêté préfectoral, est autorisé du24.111.223
Art 3 - Conformément à la loi, les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les deux premiers groupes tel que le définit l'article L. 3321-1 du Code de la santé publique,
Art 4 - : Ampliation du présent arrêté transmis :
Au demandeur, A la Brigade de Gendarmerie de Montmélian, Affiché sur le site internet de la commune, à partir du <u>14/08/10023</u>

A PORTE-DE-SAVOIE le 18 | 98 | 2523_ N° 1457 | 1270 | 2023 L'Adjudant-chef POHIER Carl Commandant la Brigate de Montréllan Officier de Police Judiciaire

Le Maire,
F. VILLAND

One of the control of the con